



L'enseignement de **Sciences Numériques et Technologie** en classe de seconde a pour objet de permettre d'appréhender les principaux concepts des sciences numériques, mais également de permettre aux élèves, à partir d'un objet technologique, de comprendre le poids croissant du numérique et les enjeux qui en découlent.

- Il s'agit d'un **enseignement obligatoire** que tous les élèves de seconde suivront **1h30 par semaine**.

- Sept thèmes sont abordés :

- Internet
- Le Web
- Les réseaux sociaux
- Les données structurées
- La localisation
- La photographie numérique
- L'informatique embarquée et les objets connectés.

- On privilégie le travail en groupe en utilisant des outils informatiques.



- L'enseignement de l'informatique se prolonge après la seconde :
  - En NSI , dans la filière générale.
  - En SIN ou ITEM en STI2D.